

Dans l'académie de Dijon,

Le médiateur de l'éducation nationale
est à votre écoute :

Gérard DONEZ
☎ :03.80.44.86.07
télécopie : 03.80.44.86.95
mél : mediateur-dijon@ac-dijon.fr

Il est là pour :

ACCUEILLIR – COMPRENDRE – DIALOGUER – EXPLIQUER – RÉPONDRE

Les problèmes de scolarité que vous pouvez rencontrer concernant vos enfants sont réglés par l'administration locale (directeurs, inspecteurs, chefs d'établissement), académique ou rectorale. Toutefois dans les quelques cas de difficultés persistantes, vous pouvez faire appel au médiateur académique, qui interviendra une fois épuisées les voies normales de réclamation (notamment le recours gracieux mentionné dans les « voies et délais de recours » sur la notification d'une décision vous concernant).

Les requêtes devront lui être adressées par courrier, courriel ou message téléphonique, en précisant bien le nom, le prénom et l'adresse du requérant, le prénom de l'enfant et en n'oubliant pas de mentionner un numéro de téléphone.

Le médiateur analyse la situation en liaison avec vous et les différents services concernés. Il propose éventuellement une solution, mais n'a aucun pouvoir de décision, d'exécution ou de sanction.

Bénévole et indépendant, il dispose, pour mener à bien sa mission, de sa connaissance de l'administration et du système éducatif ainsi que de la considération liée à cette fonction.